

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 20 juillet 2026 à 19h, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire
POULIN, Serge	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
ROY-BÉLANGER, Catherine	Conseillère #5

Ainsi que madame Dominique Michaud, directrice générale/greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19h.

20260716 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- Adoption de la soumission pour la réfection du Chemin Duchénier
- Adoption de la soumission pour le contrôle qualitatif

20260717 – ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DUCHENIER

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a demandé des soumissions par appel d'offres public no. 53-2-10015-26-01 pour les travaux de prolongement du chemin Duchénier;
ATTENDU QUE	quatre (4) soumissions ont été reçues;
ATTENDU QUE	l'analyse des soumissions démontre que Pavage Rimouski – Division « Entreprises Mont-Sterling Inc » possède la soumission conforme la plus basse.

Il est proposé par Catherine Roy-Bélanger appuyé par Serge Poulin et résolu à l'unanimité d'adjuger à « Pavage Rimouski – Division Mont-Sterling Inc. » le contrat pour les travaux de prolongement du chemin Duchénier conformément à l'appel d'offres no. 53-2-10015-26-01 au montant de **458 509.78\$** taxes incluses.

20260718 – ADOPTION DE LA SOUMISSION POUR LE CONTROLE QUALITATIF

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a demandé des prix dans le but d'octroyer un contrat de gré à gré pour la réalisation du contrôle qualitatif requis pour la réfection du chemin Duchénier ;

ATTENDU QU' une seule soumission a été reçue :

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adjudger à « LER » le contrat de contrôle qualitatif, conformément à la demande de prix dans le but d'octroyer un contrat de gré à gré no. 53-2-10015-24-01 au montant de **38 667,02 \$** taxes incluses.

20260719 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h09

En signant ce procès-verbal monsieur le maire, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.


Gervais Soucy
Maire


Dominique Michaud
Dir. gén./greff.-trés.